

COMPTE RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 10 avril 2025

Etaient présents : Stéphanie MEVOLHON - Corinne SIRUGUE - Emilie CLERCELET - Cécile AMIOT - Stéphanie GAY - Patrick JACQUET - Frédéric LHUIILLIER - Lionel BANDI - Jean-Claude GUENEAU – Thierry MACAIRE - Alban JOURDHIER - Fernand GUIRAO

Excusé(s) : Virginie BEGIN procuration à Stéphanie MEVOLHON
Myriam MOREAU procuration à Jean-Claude GUENEAU

Secrétaire de séance : Fernand GUIRAO

Ouverture de la séance à 20H.

Le maire demande au conseil le rajout d'un point supplémentaire à l'ordre du jour concernant la complémentaire santé des agents.

Le conseil valide à l'unanimité des présents.

Le maire souhaite autoriser la prise de parole par Stéphanie Thomassot, secrétaire de mairie présente, dans le cadre des explications éventuelles concernant le budget. Le conseil autorise à l'unanimité des présents la prise de parole par Mme Thomassot.

COMPTE RENDU DE LA SÉANCE DU 23 janvier 2025

Le compte rendu de la séance du 23 janvier 2025 est adopté à l'unanimité des présents

Arrivée de Stéphanie GAY à 20h08

I – COMPLÉMENTAIRE SANTÉ DES AGENTS

Le maire informe le conseil que la commune devra proposer une « complémentaire santé » à ses agents au 01 janvier 2026. Pour ce faire, et dans le même principe que pour la « prévoyance », le CDG propose d'adhérer à un groupement afin d'obtenir des tarifs intéressants.

Le conseil valide à l'unanimité des présents l'adhésion à ce groupement.

II – VOTE DU COMPTE DE GESTION 2024

Le compte de gestion établit par Mr Le Trésorier s'établit comme suit :

N° CODIQUE DU POSTE COMPTABLE : 021056		NOM DU POSTE COMPTABLE : SGC NUITS-SAINT-GEORGES		ETABLISSEMENT : EBBARRES ETAT : 11-2	
Résultats d'exécution du budget principal et des budgets des services non personnalisés					
60200 - EBBARRES				Exercice 2024	
	RESULTAT A LA CLOTURE DE L'EXERCICE PRECEDENT : 2023	PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT : EXERCICE 2024	RESULTAT DE L'EXERCICE 2024	TRANSFERT OU INTEGRATION DE RESULTATS PAR OPERATION D'ORDRE NON BUDGETAIRE	RESULTAT DE CLOTURE DE L'EXERCICE 2024
I - Budget principal fonctionnement	290 242,08 272 725,40	99 346,92	-64 921,28 163 815,16	98 893,88	233 320,80 337 183,64 570 504,44
TOTAL I	570 957,48	99 346,92			
II - Budgets des services à caractère administratif					
TOTAL II					
III - Budgets des services à caractère industriel et commercial					
TOTAL III					
TOTAL I + II + III	570 957,48	99 346,92	98 893,88		570 504,44

Résultats budgétaires de l'exercice

60200 - ESBARRES

Exercice 2024

	SECTION D'INVESTISSEMENT	SECTION DE FONCTIONNEMENT	TOTAL DES SECTIONS
RECETTES			
Prévisions budgétaires totales (a)	521 680,00	670 849,48	1 192 529,48
Titres de recette émis (b)	119 517,90	522 562,93	642 080,83
Réductions de titres (c)		15,02	15,02
Recettes nettes (d = b - c)	119 517,90	522 547,91	642 065,81
DÉPENSES			
Prévisions budgétaires totales (e)	521 680,00	476 581,00	998 261,00
Mandats émis (f)	184 439,18	360 823,91	545 263,09
Annulations de mandats (g)		2 091,16	2 091,16
Dépenses nettes (h = e - f - g)	184 439,18	358 732,75	543 171,93
RÉSULTAT DE L'EXERCICE			
(d - h) Excedent		163 815,16	98 893,88
(h - d) Déficit	64 921,28		

Le compte de gestion établit par la Trésorerie correspond au compte administratif établit par la commune et n'appelle pas d'observation.

Soumis au vote, il est adopté à la majorité et 1 abstention

Arrivée d'Alban JOURDHIER à 20h16

17/

III – VOTE DU COMPTE ADMINISTRATIF 2024

Madame le Maire expose le compte administratif et se retire de la salle pour le vote. M. JACQUET Premier Adjoint le soumet à l'assemblée qui l'adopte à la majorité et 1 abstention.

BILAN FINANCIER AU 31 DECEMBRE 2024*Compte administratif 2024*

	Investissement	Fonctionnement	TOTAL
REPRISE DES RESULTATS AU 31/12/2023	298 242,08	272 715,40	570 957,48
RESULTATS EXERCICE 2024			
Dépenses 2024	184 439,18	358 732,75	543 171,93
Recettes 2024	119 517,90	522 547,91	642 065,81
Résultat exercice 2024	-64 921,28	163 815,16	98 893,88
PART AFFECTEE A L'INVESTISSEMENT 2024		99 346,92	99 346,92
RESULTATS A FIN 2024 (fonds libres)	233 320,80	337 183,64	570 504,44

IV – VOTE DU BUDGET PRIMITIF 2025

Chacun des membres de l'assemblée a reçu, avec la convocation à la réunion de ce jour, le budget primitif comprenant les propositions pour 2025. Une liasse de documents est distribuée. Celle-ci tient compte des orientations discutées lors des précédentes réunions du conseil municipal et principalement pour cette année.

A) Inscription Investissement.

DEPENSES

- terrain multisport
- bâtiment ancienne épicerie (étude),
- travaux voirie : rue des Pasquiers et rue de Fangy
- église
- cimetière, procédure
- monument aux morts
- toiture bâtiment communal

RECETTES

- FCTVA,
- Subventions : ANS, Département pour city stade, subventions monuments aux morts, avance subventions église ;

B) Inscription Fonctionnement.

DEPENSES

- Prévisions habituelles nécessaires à la gestion.
- Subventions aux associations.
- Voirie : fauillage, reprise d'accotements, panneaux de signalisation
- Compensation SIVOS, SBV, Rives de Saône
-

RECETTES

- Dotations.
- Locations.
- Contributions directes.
-

INVESTISSEMENT

Dépenses :	927 500.00€
Recettes :	927 500.00€

FONCTIONNEMENT

Dépenses :	610 121.00€
Recettes :	745 377.44€

Mr Jacquet fait remarquer à l'assemblée qu'il trouve inadmissible que l'employé communal ait tondu 2 fois l'année dernière car la commune a signé un contrat avec l'entreprise SC Paysage. Au vu du ton employé par Mr Jacquet ainsi que l'incident lors du dernier conseil, le maire indique que si Mr Jacquet a des choses à lui reprocher, ce n'est ni le lieu ni le moment pour cela. Quoiqu'il en soit Mme Mevolhon lui rétorque qu'effectivement l'agent technique à tondu l'année dernière les deux carrés devant la mairie à l'occasion d'un mariage. Cela est arrivé 1 fois et non 2 comme le dit Mr Jacquet et que le contrat de tonte avec l'entreprise SC Paysage a été signé pour 2025. Les tontes de 2024 étaient facturées à l'heure ce qui implique que la tonte effectuée par l'employé communal représente autant d'heures non facturées à la commune par l'entreprise.

Mr Jacquet fait également remarquer qu'il n'est pas normal que ce soit l'employé communal qui débroussaillle (tours d'arbres, bas de murs ou autres endroits inaccessibles en tondeuse). Mme Mevolhon indique à Mr Jacquet que cette prestation n'est pas comprise dans le chiffrage de l'entreprise SC Paysage, que cela est marqué noir sur blanc sur le devis et que Mr Jacquet l'a lui-même validé en conseil municipal. Mme Mevolhon indique également que depuis que l'entreprise SC Paysage réalise la tonte sur la commune, elle n'a jamais géré le débroussaillage en question.

Corinne Sirugue interpelle Patrick Jacquet, Président du SIVOS, et s'étonne de voir la participation de la commune d'Esbarres descendre à 76 000€ alors qu'elle était à 84 536€ l'année dernière. Mr Jacquet répond que le SIVOS était en suréquilibre depuis des années et qu'il a répercuté ce suréquilibre sur les communes en baissant la participation financière de celles-ci.

Mme Sirugue estime qu'il y a beaucoup de travaux à prévoir sur les bâtiments et que baisser ces participations communales sembles dangereux car il n'y a plus d'argent pour financer les travaux ou achats éventuels.

Soumis au vote, le Budget Primitif 2025, voté par chapitre, est adopté à la majorité et 1 abstention.

Le maire expose la situation financière concernant les travaux de l'église.

Lors de l'étude, il avait été envisagé de lisser le coût de ces travaux sur au moins 2 exercices. Les travaux ayant démarré en janvier, ils seront très certainement terminés avant la fin de l'année pour la grande majorité.

Il y aura donc un décalage entre le paiement des factures aux entreprises et le versement de subventions qui interviendra en 2026.

La situation financière de la commune est saine et permettrait le financement de ces factures. Mais cela aurait pour conséquence de bloquer tout autre projet ou investissement sur la commune en 2025. De ce fait, et suite à l'avis de la commission finance qui s'est déroulée le 27 mars, il est proposé au conseil de recourir à un emprunt bancaire.

Jean Claude Gueneau expose deux possibilités :

- Un emprunt à court terme correspondant au montant des subventions et le FC tva que la commune ne percevra qu'en 2026.
- Un emprunt plus important qui permettrait de financer d'autre projets éventuels en laissant une marge de manœuvre.

Pour information, le tableau de la dette de la commune est présenté aux conseillés. Celui-ci laisse apparaître 4 fins de prêts (sur 5 actuellement) d'ici à 2030.

Un débat s'engage.

Le conseil valide la solution de l'emprunt et laisse le maire effectuer des demandes auprès de différents organismes bancaires pour la somme de 300 000 sur 10 ou 15 ans.

Le maire réunira le conseil prochainement pour choisir l'organisme bancaire.

V – VOTE DES TAUX DES TAXES

Un tableau de simulation à 1%, 2% et 4% a été distribué aux conseillers.

Un débat s'engage. Le conseil valide à la majorité (7 voix pour) le maintien des taux, sans augmentation. (6 conseillés souhaitaient une augmentation, et 1 abstention.)

Les taux 2025 seront donc les suivants :

Taxe foncier bâti : 42.14 %

Taxe foncier non bâti : 33.15 %

Taxe d'habitation sur résidences secondaires : 8.32 %

VI- CONVENTION DEPARTEMENT

Le maire indique que le conseil a validé une convention passée avec le département qui nous permettra d'obtenir des prestations à des tarifs avantageux, notamment la fourniture de panneaux de signalisation pour la rue de Fangy qui doit être mise en sens unique au plus de 3.5t pour une période d'essai de 6 mois.

Le Département ayant modifié les clauses de renouvellement de ces conventions, il faut signer la nouvelle convention.

Le conseil valide à l'unanimité des présents l'adhésion à cette nouvelle convention.

VII – BAIL DE CHASSE

Le bail de chasse établi pour la société de chasse d'Esbarres est arrivé à terme le 31 mars 2025. Etabli pour 9 ans et fixé à 220€/an, le maire propose son renouvellement.

Le conseil valide à l'unanimité des présents le renouvellement de ce bail pour 9 ans.

Un débat s'engage afin de fixer le montant de ce bail.

Mr Jacquet propose de doubler son montant pour le porter à 440€.

Le Maire indique qu'il faut bien sûr une augmentation mais que celle-ci reste juste.

Le vote s'établit ainsi : 300€ annuels : 8 voix pour

350€ annuels : 4 voix pour

1 abstention

Mr Bandi propose d'indiquer sur le bail que la commune se réserve le droit de modifier ce montant (augmentation ou diminution) tous les ans. Le maire doit se renseigner si cela est possible et l'indiquera si c'est le cas.

VI – QUESTIONS/INFORMATIONS DIVERSES

- La matinée citoyenne organisée par la mairie est prévue le 12 avril 2024. Rendez-vous à 9h devant la mairie. Un tract a été distribué en même temps que l'inscription au groupement de commande pellets/fioul.
- Le SDIS nous a fait parvenir son rapport d'activité annuel, consultable en mairie.
- La mairie a reçu un courrier de la Région indiquant la suppression de l'arrêt de bus (scolaire) au quartier neuf. Le maire indique que cet arrêt avait été supprimé par la Région en 2022 sans en informer la mairie et que les chauffeurs de bus s'y arrêtaient quand même. Le maire avait demandé sa remise en place, sachant que le parcours actuel du bus, le faisait de toute façon passer à cet endroit et que 2 enfants étaient concernés par cet arrêt. Les enfants doivent donc se rendre à l'arrêt situé rue de Fangy, sans trottoir et sans éclairage public. Refus de la Région.
- La mairie a reçu un courrier de l'Académie nous confirmant la fermeture d'une classe à la rentrée 2025. Mr Jacquet indique que quelque chose sera organisé pour montrer le mécontentement général.
- La rénovation de la toiture du bâtiment communal de la place est terminée.
- Les travaux de l'église continuent. Les maçons sont toujours en action ainsi que les électriciens. Les travaux sous le porche et les vitraux ont également démarré.
- Les travaux de rénovation du Monuments aux Morts ont été suspendus 1 semaine après le démarrage. A la demande du maire, une réunion a été provoquée avec le conducteur de travaux le 31 mars. En effet, le nettoyage du Monument a été réalisé sans avoir démonté les palmes et autres plaques. Un enduit a été réalisé en pied de monument (fissuré au bout de 8h) au lieu d'une rénovation en pierres naturelles.
L'entreprise en a convenu et s'est engagé à reprendre les travaux afin qu'ils puissent être terminés pour les commémorations du 8 mai.

Séance levée à 22h10